

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2023 À 18H30**

Conseillers en exercice : **25**

Conseillers présents ou représentés :

Pouvoirs :    Votants : 17    Suffrages exprimés : 17

---

L'An deux mille vingt-trois, **le 28 février à 18 heures 30**, le Conseil syndical, légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni, au Pôle Nautique de la ville de Tours, sous la présidence de **M. Jacques PAOLETTI, Président.**

La séance a été publique.

**Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher** : MM. Franck AUGIAS – Lionel CHANTELOUP

Absent excusé : M. Vincent LOUAULT

**Communauté de communes Touraine Est Vallées** : MM. Janick ALARY – Francis BOUTIN – Christian ROCHE – Marc MIOT

Absents excusés : M. Philippe DOUADY

**Tours Métropole Val de Loire** : Mmes Maria LÉPINE – Nathalie SAVATON – Patricia SUARD  
MM. Frédéric DAGORET – Jean-Claude DROUET – Christophe LOYAU-TULASNE – Philippe CLEMOT

Absents excusés : MM. Gilles DESCROIX – Christophe BOULANGER

**Communauté de Communes Val de Cher Controis** : MM. Jean-Paul BERTRAND – Daniel CHARLUTEAU – Jacques PAOLETTI – Jean-Jacques RABIER – Julien VERRIER

Absents excusés : MM. Jean-François MARINIER – Lionel MORIN – Jean-Louis PETRUS – François LANTIGNY – Jean-François VERPAUX

**Assistaient également à la réunion** : Mme AUBRY Anne-Sophie et M. Silvère GUERIN (Tours Métropole Val de Loire) – M. Jérôme MEUSNIER (Association des Amis du Cher canalisé) – M. Bernard THIBAUT (Association Valchantray) – M. Jean-Louis CHERY (Commune de Francueil) – Mmes Audrey DUPONT – Natacha MOSNIER – Coralie SOLEILHAC.

**Secrétaire de séance** : Mme Maria LÉPINE

## Ordre du jour

0.	Désignation d'un(e) secrétaire de séance .....	2
1.	Vote du procès-verbal de la séance précédente .....	2
2.	Décisions du Bureau.....	3
3.	Participations des membres - 2023 .....	3
4.	Délibération n° 2023-001 : Rapport d'orientations budgétaires -2023 .....	4
5.	Actions « contrat territorial » : point d'informations.....	6
6.	Actions « Domaine public fluvial » et « végétation » .....	8
7.	Affaires diverses.....	10

### 0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Président demande qui souhaite se porter volontaire pour être secrétaire de séance.

Mme LEPINE se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

### 1. Vote du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical du 13 décembre 2022 dont le compte rendu a été validé préalablement par M. Marc MIOT, secrétaire de séance.

## 2. Décisions du Bureau

OBJET	N° DÉCISION	DATE	Synthèse
Régularisation AOT 2021 et 2022 M. WOOTON	2023-B001	07/02/2023	La régularisation de l'AOT de M. WOOTON pour son bateau le NYMPHEA est nécessaire ; celle-ci s'étant terminé fin 2020. Pour 2023, le pétitionnaire doit faire une nouvelle demande qui respecte le règlement de navigation d'Indre-et-Loire. Montant de la redevance annuel --> parti fixe : 518 euros + part variable sur chiffre d'affaires (0,5% du CA si CA > 50 000 euros)
Appel à projet - Occupation Partie Ouest maison éclusière Chissay	2023-B002	28/02/2023	La partie Ouest de la maison éclusière de Chissay, anciennement gérée par la commune, est inoccupée. Il est proposé de trouver un occupant pour cette partie dans l'optique de poursuivre la dynamisation de la vallée et sa valorisation touristique. Pour se faire, un appel à projet de mise en concurrence a été publié le 31 janvier 2023 (date limite 20/02/23). Choix du candidat retenu M. JIMENEZ pour son projet de cyclotourisme
Renouvellement Ligne de trésorerie	2023-B003	28/02/2023	La ligne de trésorerie actuelle se terminant le 6 mars 2023, il s'agit de la renouveler. Après examen des résultats de la consultation, le bureau a retenu une proposition. Proposition commerciale retenue : caisse d'épargne

## 3. Participations des membres - 2023

Il est proposé de conserver les mêmes montants de participations que pour 2022, cela donne le tableau final suivant, en fonction des clés de répartitions statutaires.

PARTICIPATIONS 2023			Tours Métropole Val de Loire	Touraine Est Vallées	Bléré Val de Cher Autour de Chenonceaux	Val de Cher Controis	TOTAL
25%	Population légale municipale	répartition en % sur le critère	73,82%	8,35%	6,50%	11,33%	100,00%
		en valeur	154 287,71 €	17 457,21 €	13 582,00 €	23 673,09 €	209 000,00 €
10%	Surface comprise sur le territoire	répartition en % sur le critère	12,08%	7,67%	29,73%	50,52%	100,00%
		en valeur	10 098,03 €	6 408,36 €	24 856,68 €	42 236,93 €	83 600,00 €
50%	Linéaire du Cher & affluents	répartition en % sur le critère	13,44%	5,18%	30,50%	50,88%	100,00%
		en valeur	56 181,34 €	21 633,74 €	127 489,75 €	212 695,17 €	418 000,00 €
15%	Participation aux compétences optionnelles	répartition en % sur le critère	0,00%	33,33%	33,33%	33,33%	100,00%
		en valeur	0,00 €	41 800,00 €	41 800,00 €	41 800,00 €	125 400,00 €
<b>CLE DE REPARTITION</b>			<b>26,38%</b>	<b>10,44%</b>	<b>24,85%</b>	<b>38,33%</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL</b>			<b>220 567,07 €</b>	<b>87 299,31 €</b>	<b>207 728,43 €</b>	<b>320 405,19 €</b>	<b>836 000 €</b>

M. CLEMOT rapporte une nouvelle importante : la métropole a décidé d'adhérer à la compétence optionnelle [*valorisation et promotion du patrimoine fluvial et lié à l'eau, participant aux politiques de développement touristique*]. En effet, cette dernière peut être intéressante pour la métropole et ne fait pas doublon avec la compétence tourisme de l'intercommunalité. Il précise que cela va augmenter la cotisation de 41 800 euros, ramenant ainsi la participation à 262 367 euros.

Au vu de cette évolution, il sollicite l'obtention d'un poste supplémentaire de délégué.

M. PAOLETTI remercie la métropole et ajoute qu'il y a une logique de travailler les quatre intercommunalités dans le même sens en faveur du développement touristique de la vallée du Cher et de son patrimoine fluvial et lié à l'eau. Il salue cette dynamique et demande s'il y a des objections à l'obtention d'un poste supplémentaire de délégué.

Aucune objection n'est formulée.

M. PAOLETTI précise que les participations seront revues en conséquence conformément aux statuts du syndicat et que les services vont étudier les actes nécessaires à l'ajout d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

**Le Conseil syndical :**

- ***DÉCIDE DE PRENDRE une délibération pour les participations 2023 avec l'intégration de l'adhésion de Tours Métropole Val de Loire à la compétence optionnelle lors du prochain conseil syndical,***
- ***NE S'OPPOSE PAS pas au principe d'un poste de délégué supplémentaire pour Tours Métropole Val de Loire.***

**4. Délibération n° 2023-002 : Rapport d'orientations budgétaires -2023**

La loi NOTRE – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il constitue désormais la base à partir de laquelle se tient le Débat sur les Orientations budgétaires.

Ce document est une étape obligatoire.

La loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018, d'application immédiate, rappelle nos obligations en matière d'orientations budgétaires.

Le débat permet à l'Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.
- D'être informée sur la situation financière du NEC (y compris la dette).
- De débattre de la stratégie financière et d'échanger sur les évolutions des dépenses.
- De présenter les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et en matière de besoin de financement.

### Les modalités pratiques :

- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Il ne peut pas avoir lieu lors de la même séance que l'examen du Budget.
- Le Rapport sur les Orientations Budgétaires fait l'objet d'un débat. Une délibération du Conseil prend acte que le débat s'est déroulé.
- Enfin, le rapport sur les orientations budgétaires est désormais transmis aux membres du NEC pour information.
- Le Bureau syndical a été réuni le 7 février 2023, afin de proposer les orientations budgétaires pour l'année 2023.

---

*VOIR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) JOINT EN ANNEXE.*

---

M. BOULANGER présente le ROB et introduit en précisant que l'adhésion à la compétence optionnelle de la métropole n'a pas été intégrée au ROB. Cela montre un engagement fort de Tours métropole de vouloir travailler symétriquement et il remercie d'avoir pris collectivement cette décision.

Il précise que lors du dernier comité de pilotage du contrat, le Nouvel Espace du Cher s'est vu féliciter par ses partenaires. Le NEC engage ainsi la 2<sup>ème</sup> phase de ce contrat sereinement, et il salue les services pour le travail réalisé pour aider les élus à avancer dans le programme.

Sur la gestion du Domaine Public Fluvial, le NEC continue à avancer pour la remise en état des écluses et des maisons éclusières. Un diagnostic pré opérationnel démarre avec une participation de l'Etat pour valoriser le patrimoine bâti et avoir une réelle stratégie tant dans leur remise en état que dans la valorisation touristique avec un plan d'investissement pluriannuel.

Il souligne en conclusions :

- Un contexte national et international confus (pandémie, crise énergétique, inflation, ...)
- Une année hydraulique 2022 de crise (canicule, sécheresse, ...) qui impose la mobilisation de tous et réaffirme le sens de l'action du NEC. Cette action est donc primordiale (améliorer la connaissance, intervention pour préserver quantitativement et qualitativement la ressource et les milieux) ;
- Un contrat à mi-parcours avec une satisfaction affichée des co-financeurs sur les niveaux de réalisation ;
- Une montée en puissance sur la nouvelle gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) depuis 2 ans et la stratégie en cours d'élaboration (prospective budgétaire, diagnostic et mode de gestion pour les maisons éclusières, stratégie gestion végétation, ...) ;
- Une nouvelle directrice avec la réorganisation des services (nouvel organigramme, animation et formation des équipes, mise à jour du document unique, ...) ;
- Une capacité d'autofinancement (CAF) en légère augmentation en période de fort investissement, des subventions d'investissement qui, comme prévu, entrent décalées mais arrivent bien et génèrent une hausse significative des recettes d'investissement et une moindre fragilité de notre ligne de trésorerie ;
- Un budget 2023 qui restera tendu et qui nécessitera toute la rigueur nécessaire pour maîtriser les dépenses, une construction cependant plus sereine que l'année passée.

M. PAOLETTI informe du départ d'Audrey DUPONT qui va être mutée sur la commune de Vernou-sur-Brenne le 15 avril 2023. Les membres du NEC la remercient pour son travail durant ces dix années.

Par ailleurs, M. PAOLETTI souligne la faible épargne du NEC et les lourds investissements portés par la collectivité. Il rappelle qu'en 2023, il y aura moins d'investissement, ce qui génèrera une baisse de FCTVA en 2024 alors qu'il y aura des investissements importants. Il remarque que la situation commence à s'assainir du fait de cotisations plus adaptées aux missions confiées au NEC.

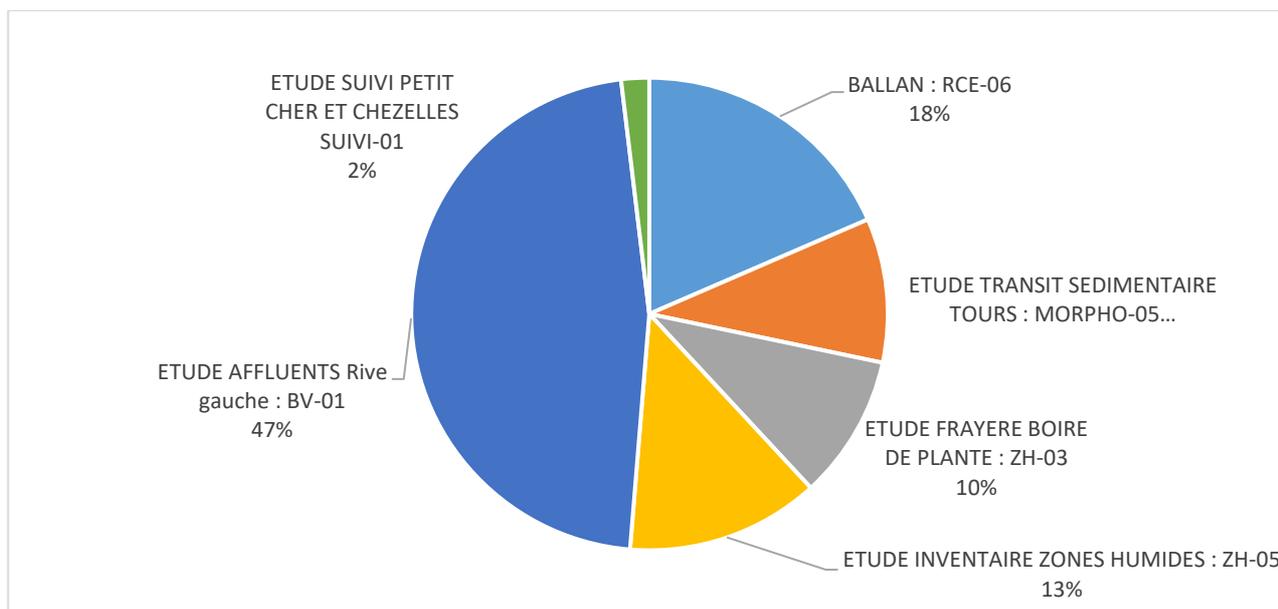
**Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **PREND ACTE du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.**

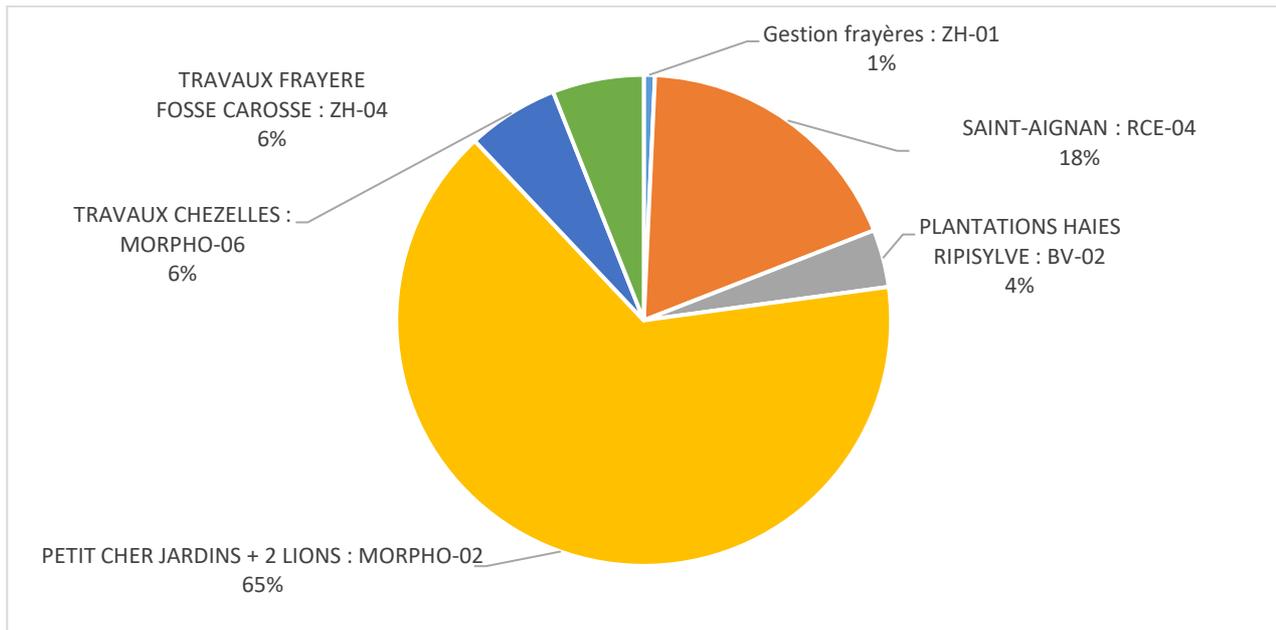
## 5. Actions « contrat territorial » : point d'informations

Conformément à 2<sup>ème</sup> phase de contrat (2023-2025), les actions prévues en 2023 peuvent se découper ainsi :

- [Les études](#) pour un montant d'environ 205 000 € HT



- **Les travaux** pour un montant d'environ 370 000 € HT



Les actions en cours sont les suivantes :

**Communication** : une vidéo présentant les travaux 2020-2022 est en cours de finalisation.

**Continuité Saint-Aignan** : pose de la seconde échelle limnimétrique et des panneaux restants réalisés.

**Travaux de restauration du Petit Cher à Tours**, secteurs des jardins familiaux et des 2 Lions : une réunion préparatoire a eu lieu en janvier sur le terrain, en présence des services de l'Etat (DDT et OFB). Les mesures de topographie seront réalisées prochainement. Les travaux sont prévus pour septembre-octobre 2023.

**Continuité Ballan-Miré** : La DDT 37 a émis un courrier au sujet du droit d'eau et du contexte juridique du barrage de Ballan-Miré. Ces éléments devraient nous permettre d'avancer sur une étude comparative de deux scénarios, avec ou sans abaissement. Des échanges sont en cours avec la SET, propriétaire du déversoir, et avec les financeurs du contrat. La SET va faire parvenir au NEC une demande de rachat du déversoir à l'euro symbolique, proposition également faite à l'Etat. La mise en consultation du marché de maîtrise d'œuvre est prévue en mars 2023.

M. MIOT demande quelles sont les incertitudes sur l'arasement.

M. PAOLETTI rappelle que l'été dernier l'abaissement de la ligne d'eau a permis de montrer que l'abaissement n'avait pas d'impact négatif perceptible.

M. CLEMOT interroge sur l'avis du maire de Ballan-Miré.

M. PAOLETTI répond que, comme les élus du NEC, il a besoin de s'imprégner de l'ensemble des considérations, des avantages et inconvénients des différentes solutions et qu'il souhaite des éléments factuels pour expliquer le choix qui sera fait.

Mme SAVATON indique que ces observations ont été faites sur la base de 2021 et que l'abaissement du niveau d'eau ne se ressent pas l'année même.

Mme SUARD rappelle que ce site concerne Ballan mais également la commune de Saint-Genouph.

M. BOULANGER rappelle les montants investis dans les rivières de contournement, plus d'1 million d'euros chaque aménagement. Il ajoute que l'étude d'avant-projet de contournement du site de Ballan-Miré n'avait pas intégré la continuité fluvestre (bateaux et canoës-kayaks). Il explique le contexte juridique très compliqué (droit d'eau...) qui ne consolidait pas notre capacité à intervenir. Il souligne la fragilité d'un scénario qui serait tributaire de la gestion d'un propriétaire privé et rappelle de la vanne dysfonctionnant pendant 5 mois, avec un étiage à 7m3/s.

L'étude doit donc apporter les clés aux élus pour décider du scénario en ayant toutes les cartes en main : coûts / bénéfiques / contraintes de chaque scénario. Les travaux sont à réaliser en 2024.

**Reconnexion des sources du Filet** : Les études sont prévues en 2023. Une réunion préparatoire a eu lieu avec l'OFB en janvier. Les relevés topographiques sont la prochaine étape.

**Frayères** : l'étude de restauration de la frayère de Fosse Carosse sur le Petit Cher est en cours et réalisée en interne.

Mme SAVATON indique qu'il est important de soutenir les activités nautiques et la batellerie traditionnelle dans les actions du NEC. Elle demande que soient mis en place des panneaux pédagogiques sur le site de Savonnières.

Une ligne budgétaire est en effet prévue en 2023 pour des panneaux à Savonnières, la Gloriette et Saint Aignan.

Concernant le souhait de la métropole d'avoir une cohérence avec l'ensemble des syndicats de rivières de son territoire, M. CLEMOT et M. PAOLETTI partagent le fait qu'il faut mettre en place une identité visuelle pour les actions du bassin versant du Cher à l'échelle du périmètre du NEC.

## 6. Actions « Domaine public fluvial » et « végétation »

Le **groupe de travail des élus « VEGETATION »** s'est réuni à deux reprises les 10 janvier et 10 février 2023. Pour mémoire, il a pour objet de travailler sur les sujets relatifs à la végétation, proposer des stratégies, objectifs, actions aux instances décisionnelles et être relais de la politique définie. Il est composé de Jean-Jacques RABIER (Val de Cher Controis), Francis BOUTIN (Touraine Est Vallées), Christian ROCHE (Touraine Est Vallées), Christophe BOULANGER et Christophe LOYAU-TULASNE (Tours Métropole-Val de Loire).

Une **stratégie globale « VEGETATION »** sera présentée en comité syndical le 28 mars 2023.

Concernant la **végétation des rives du Cher**, l'équipe technique réalise actuellement des interventions d'entretien des ligneux qui répondent aux objectifs suivants :

- Sécurisation vis-à-vis du public (sur la végétation qui est sur le DPF)
- Pérennité de nos ouvrages (à proximité des écluses, barrages...) et préservation du patrimoine
- Arbres dangereux vis-à-vis des crues (risque d'embâcles) et d'érosion de berges anormalement accélérée
- Visibilité des panneaux de navigation

En parallèle, l'inventaire terrain pour programmer et suivre les futures interventions se poursuit avec la tablette numérique pour la géolocalisation des actions et les photos → Carte Websig : outil partagé pour que les élus puissent consulter la carte :

>> CARTE Web SIG [VEGETATION](#)

Identifiant : visu.nec

Mot de passe : f3x35r8!

Un droit d'accès pour les élus sera créé pour leur permettre de localiser des informations.

Pour les espèces exotiques envahissantes (EEE), la carte des interventions Jussies 2023 a été réalisée.

>> CARTE Web SIG [JUSSIÉS](#)

Identifiant : visu.nec

Mot de passe : f3x35r8!

Elle intègre les éléments indiqués dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB), à savoir :

- Se concentrer sur les foyers de biodiversité
- Se concentrer sur les zones d'usages : adapter nos interventions aux usages
- Opérations coup de poing en mécanique puis arrachage manuel (à faire tous les ans)
- Privilégier les interventions mai-juin et l'arrachage manuel et faire 2<sup>e</sup> passage la même année si possible
- Ne pas intervenir sur les zones où la jussie reconstitue une largeur pertinente de cours d'eau (tout en ayant un suivi pour gérer la végétation ligneuse et ne pas aggraver le risque inondation)

Sont également en cours de travail :

- la programmation de formation pour les agents techniques et quelques élus à la reconnaissance des EEE, notamment les espèces émergentes, pour pouvoir éviter leur propagation
- la réponse à l'appel à projet « Fonds Vert » .

Autres sujets Gestion DPF	Etat d'avancement
Maisons	Maisons éclésières : l'étude commanditée par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) démarre. Comité de pilotage le 2 mars 2023 Tours métropole (Mme SAVATON) souhaite intégrer le comité de pilotage Une invitation lui sera envoyée. Au niveau de Saint Aignan il y a un projet de passer la passerelle Cœur de France à vélo dans la partie Ouest de la maison éclésière dont le NEC a la gestion. L'Architecte des Bâtiments de France soutient ce projet et le NEC ne s'y oppose pas, même s'il est peu informé du projet.
AOT	Le classement et la géolocalisation des AOT est en cours (travail de Vinciane GARNIER en apprentissage au NEC). L'objectif est de faire un inventaire terrain au printemps (canoë ou barque) en confrontant les arrêtés en vigueur avec les réelles occupations du DPF.
Portes d'écluses	Une première phase de travail a été commanditée à l'entreprise BRUYNEEL pour la réfection des portes de ROUJOUX.

	Rappel - Le conseil départemental d'Indre-et-Loire soutient le NEC à hauteur de 30 000 € par an pour la réhabilitation du patrimoine fluvial.
Navigation	Plusieurs actions portées par le NEC dans le cadre du projet LEADER inter-pays : Contournement des écluses (en cours) / Signalisation des ouvrages (réalisé) / Rampe de mises à l'eau de Larçay réalisé (La Croix et Bourré : en mai 2023) / Création de panneaux pédagogiques et de randonnée nautique (2023).

Sujets transversaux	Etat d'avancement
Communication	Site internet finalisé – <a href="http://www.le-nec.fr">www.le-nec.fr</a> Facebook alimenté régulièrement Vidéo relative à l'opération de Saint Aignan (externalisé) → en cours de finalisation Vidéo pour expliquer les modalités d'utilisation des écluses (en interne) → à venir
Moyens techniques	Nécessité de trouver un local technique pour les agents Poursuite de l'équipement de l'équipe : EPI et autre matériel Bateau et treuil thermique acheté → Ces équipements diminuent la pénibilité des agents, améliorent l'efficacité et permettent la réalisation d'opérations externalisées antérieurement.

## 7. Affaires diverses

M. PAOLETTI conclut en rappelant les faibles débits d'eau dans nos cours d'eau. Les nappes se sont très peu rechargées pendant l'hiver. Il explique que les milieux, la faune et la flore le ressentent déjà et indique que les usages vont certainement être impactés et qu'il va falloir s'adapter. Il ajoute que le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher aval l'a contacté pour connaître les enjeux et son avis par rapport aux dates d'ouverture et de fermeture des barrages. Actuellement, une réflexion est en cours pour faire le point sur les dates inscrites dans le SAGE, les éventuelles difficultés rencontrées par les usagers lors des printemps secs. Il rappelle que remonter plus tôt les barrages c'est aussi prendre un risque en cas de crues. Lors de la prochaine CLE, ce point sera discuté.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 19H58.

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Le secrétaire de séance,  
Mme. Maria LEPINE